CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR SAMEDI 25 MARS 2023 A 9H30

N° 23 03 19
AFFAIRES GÉNÉRALES
FINANCES
Budget Ville - Exercice 2022
Compte Administratif
. Adoption

Rapporteur: Ousmane NDIAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR SAMEDI 25 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-trois s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRÉSENTS: Mme Christine MOREL, Mme Sylvie BUREL, M. Dominique BELLENGER, Mme Justine DUCHEMIN, M. Anthony DE VRIES, M. Loïc JAMET, Mme Sabrina LEFEBVRE, M. Ousmane NDIAYE, Mme Julie LEMARCIS, M. José GUTIERREZ, Mme Marjorie BELLENGER, M. Gilles DON SIMONI, M. Jean-Pierre PEDRON, M. Nicolas NOUAILHAS, Mme Nathalie JARROUSSE, Mme Nacéra VIEUBLÉ, M Rémi RENAULT, M. Franck GROUSSARD, Mme Aurélie REBEILLEAU (jusqu'au point 23 03 21), M. Jean-Marc NEVEU.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION: Mme Élise ROGER à Mme Sabrina LEFEBVRE, M. Samuel LEROY à Mme Marjorie BELLENGER, M. Yoann LEFRANC à M. Loïc JAMET, Mme Laurence AUDOUARD à Mme Sylvie BUREL.

ABSENTS EXCUSÉS SANS PROCURATION: Mme Sylvie DUCOEURJOLY, M. Jean-François BUREL, Mme Yvette ROMÉRO, Mme Cindy ÉVRARD, Mme Coralie FOLLET, Mme Aurélie REBEILLEAU (à partir du point 23 03 22).

Conseillers Municipaux:

Conseillers Municipaux en exercice = 29	Ouverture séance	Pour le point N° 23 03 19	A partir du point N° 23 03 22
Présents	20	19	19
Procurations	4	4	4
Absents excusés	5	6	6
Absents	0	0	0
Votants	24	23	23

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de	Section de fonctionnement	10 920 245,65 €	11 619 701,68 €
l'exercice (mandats et titres)	Section d'investissement	1 789 007,46 €	2 408 670,07 €
Report de	Report de fonctionnement (002)	-	556 886,11 €
l'exercice N-1	Report d'investissement (001)	1 209 909,61 €	-
	Total (réalisations + reports)	13 919 162,72 €	14 585 257,86 €
	Section de fonctionnement	-	-
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	303 652,88 €	284 124,69 €
	Total restes à réaliser à reporter	303 652,88 €	284 124,69 €
	Section de fonctionnement	10 920 245,65 €	12 176 587,79 €
Résultat cumulé	Section d'investissement	3 302 569,95 €	2 692 794,76 €
	Total cumulé	14 222 815,60 €	14 869 382,55 €

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PEDRON, Madame Christine MOREL s'étant retirée au moment du vote,

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU les articles L 1612.12 à 1612.14, L 2121-31 et L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,

VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leur sont rattachés,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,

VU l'avis du Bureau Municipal du 13 mars 2023,

APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2022 de la Ville d'Harfleur ci-annexé,

DÉCIDE:

 d'adopter le Compte Administratif 2022 par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux intitulés "Vue d'ensemble" figurant dans le document Compte Administratif - Exercice 2022. de prendre acte des informations contenues dans les annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal adopte par 18 voix pour, 5 contre (Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT, M. Franck GROUSSARD, Mme Aurélie REBEILLEAU, M. Jean-Marc NEVEU) les conclusions de ce rapport. Fait et délibéré en l'Hôtel de ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Jean-Pierre PEDRON Président de séance,

Délais et voie de recours :



Conseil Municipal du 25 mars 2023 Compte Administratif 2022 Note synthétique de présentation

Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : "Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux."

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Compte Administratif 2022 de la Ville d'Harfleur. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

I - La section de fonctionnement

Le résultat 2022 de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 256 342,14 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes.

Résultat de Fonctionnement	2019	2020	2021	2022
Résultat de l'exercice	1 057 161,78 €	946 900,84 €	835 192,70 €	699 456,03 €
Résultat antérieur reporté (002)	358 586,04 €	409 848,47 €	818 461,40 €	556 886,11 €
Excédent de fonctionnement global	1 415 747,82 €	1 356 749,31 €	1 653 654,10 €	1 256 342,14 €

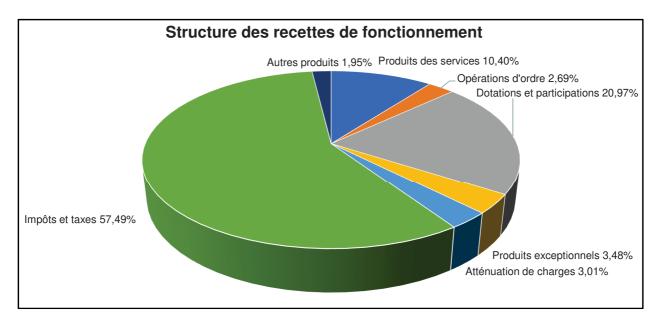
L'exécution budgétaire 2022 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 94,31 % en dépenses réelles de fonctionnement (93,28 % en 2021) et de 102,44 % en recettes réelles (99,05 % en 2021).

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 11 619 701,68 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
013	Atténuation de charges (remb. assurance personnel)	195 146,59 €	20,10%	234 363,65 €	49,13%	349 514,57 €
70	Produits des services, du domaine (cantines, activités)	983 292,59 €	15,05%	1 131 303,37 €	6,86%	1 208 879,51 €
73	Impôts et taxes	6 332 894,41 €	4,10%	6 592 580,95 €	1,33%	6 680 416,77 €
74	Dotations et participations (D.G.F., subventions)	2 488 954,00 €	-9,84%	2 243 946,00 €	8,61%	2 437 222,61 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus immeubles)	203 435,14 €	-11,26%	180 522,31 €	25,51%	226 572,85 €
76	Produits financiers	0,00€	-	23,15€	30,89%	30,30 €
77	Produits exceptionnels	194 657,12 €	-86,72%	25 849,26 €	1463,17%	404 067,62 €
78	Reprises de provisions semi-budgétaires	0,00€	-	140 000,00€	-100,00%	0,00€
	Total des opérations réelles	10 398 379,85 €	1,44%	10 548 588,69 €	7,19%	11 306 704,23 €
042	Transfert entre sections	246 167,02 €	493,07%	1 459 938,57 €	-78,56%	312 997,45 €
	Total des opérations d'ordre	246 167,02 €	493,07%	1 459 938,57 €	-78,56%	312 997,45 €
	Total des recettes de fonctionnement	10 644 546,87 €	12,81%	12 008 527,26 €	-3,24%	11 619 701,68 €

1



Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 7,19 %. Elles augmentent ainsi de 758 115,54 € pour un montant total de 11 306 704,23 €.

1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services et du domaine représentent 1 208 879,51 € en 2022, soit 10,69 % des recettes réelles de fonctionnement (10,72 % en 2021). Ce poste est en hausse de 6,86 % (+ 77 576,14 €) par rapport à 2021.

Ce chapitre comprend, notamment, les recettes suivantes :

- concessions et redevances funéraires : 14 970 € (18 849 € en 2021),
- restauration scolaire : 203 170,48 € (247 944,37 € en 2021),
- portage des repas à domicile : 84 811,45 € (90 053,69 € en 2021),
- activités périscolaires et d'animation : 104 147,44 € (87 393,48 € en 2021),
- conventions de portage de repas : 162 791,25 € (169 450,80 € en 2021)
- personnel mis à disposition au C.C.A.S : 292 321,64 € (260 777,70 € en 2021).

Outre la tarification des services à la population, ce chapitre comprend aussi les recettes liées à la convention de services partagés avec la Communauté Urbaine (C.U.) qui évoluent ainsi :

Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
Moyens humains	49 495,00 €	0,87%	49 927,00 €	-15,08%	42 400,00 €	2,17%	43 320,00 €
Autres moyens	38 431,00 €	-13,91%	33 086,00 €	61,28%	53 360,00 €	-48,99%	27 217,00 €
Remboursement D.S.I.	42 152,00 €	6,64%	44 949,00 €	-51,37%	21 857,00 €	-17,11%	18 117,00 €
Total	130 078,00 €	-1,63%	127 962,00 €	-8,08%	117 617,00 €	-24,62%	88 654,00 €

Les remboursements de frais par la Communauté Urbaine sont en baisse de 24,62 % (- 28 963 €) entre 2021 et 2022 en raison notamment du déménagement des agents instructeurs de l'urbanisme et de la non-utilisation des locaux de la ville depuis le 17 mars 2022 ainsi que de la fermeture de la déchetterie sur Harfleur.

2. Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre atteint 6 680 416,77 € soit une hausse de 87 835,82 € (+ 1,33 %) par rapport au Compte Administratif 2021. Ce poste budgétaire représente 59,08 % des recettes réelles de fonctionnement (62,50 % en 2021).

Produit des contributions directes

Le produit des contributions directes a évolué ainsi :

Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
Taxe d'Habitation	1 412 748,00 €	3,08%	1 456 316,00 €	-99,00%	14 622,00 €	-10,72%	13 055,00 €
Taxe sur le foncier bâti	2 653 049,00 €	0,86%	2 675 879,00 €	61,35%	4 317 402,00 €	2,56%	4 428 123,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	8 656,00 €	9,37%	9 467,00 €	-8,61%	8 652,00 €	3,78%	8 979,00 €
Produit des taxes directes	4 074 453,00 €	1,65%	4 141 662,00 €	4,81%	4 340 676,00 €	2,52%	4 450 157,00 €
Surtaxe sur les logements vacants	15 415,00 €	16,65%	17 981,00 €	-36,60%	11 400,00 €	35,28%	15 422,00 €
Roles supplémentaires	10 240,00 €	-14,49%	8 756,00 €	114,26%	18 761,00 €	144,77%	45 922,00 €
Produits des contributions directes	4 100 108,00 €	1,67%	4 168 399,00 €	4,86%	4 370 837,00 €	3,22%	4 511 501,00 €

Le produit des contributions directes a progressé de 3,22 %, soit + 140 664 € par rapport à 2021.

Produits de la fiscalité indirecte

Les principales recettes de fiscalité indirecte dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables sont les suivantes :

- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 239 598 € (249 007 € en 2021),
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 143 713,29 € (145 512,79 € en 2021),
- Droits de place (marchés et fête foraine) : 24 122,24 € (24 453,16 € en 2021),
- Fond National de Garantie de Ressources (versé par l'État) : 294 771 € (identique 2021).

Les recettes en provenance de la Communauté Urbaine se sont élevées à 1 466 240 €, soit une hausse de 16 240 € (+ 1,12 %).

Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
Attribution compensation Taxe Professionnelle	0,00€	-	0,00€	-	0,00€	-	0,00€
Dotation de Solidarité Communautaire	1 388 909,50 €	3,81%	1 441 782,00 €	0,57%	1 450 000,00€	1,12%	1 466 240,00 €
Total	1 388 909,50 €	3,81%	1 441 782,00 €	0,57%	1 450 000,00 €	1,12%	1 466 240,00 €

3. Dotations et participations (chapitre 74)

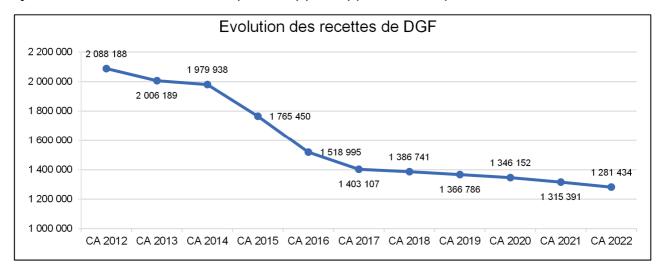
Les recettes du chapitre 74 comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (DCRTP), les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales et les autres dotations.

Le chapitre 74 représente 21,56 % des recettes réelles de fonctionnement (21,27 % en 2021). Il atteint 2 437 222,61 €, soit une hausse de 193 276,61 € (+ 8,61 %) par rapport au Compte Administratif 2021. Cette évolution provient notamment du versement de la dotation de recensement 2022 (15 372 €), de l'aide relative à la cantine à 1 € (45 177 €) et de l'acompte du filet de sécurité 2022 (82 691 €).

Évolution des dotations de l'État

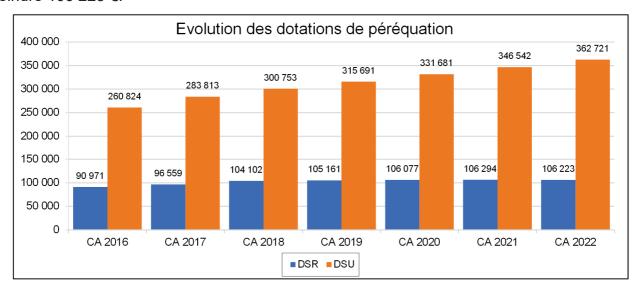
Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
Dotation Globale de Fonctionnement	1 366 786,00 €	-1,51%	1 346 152,00 €	-2,29%	1 315 391,00 €	-2,58%	1 281 434,00 €
Dotation de Solidarité Rurale	105 161,00 €	0,87%	106 077,00 €	0,20%	106 294,00 €	-0,07%	106 223,00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	315 691,00 €	5,07%	331 681,00 €	4,48%	346 542,00 €	4,67%	362 721,00 €
Dotation Compensation T.P.	148 799,00 €	-2,15%	145 601,00 €	0,00%	145 601,00 €	0,00%	145 601,00 €
Compensation exonérations T.F.	12 790,00 €	0,19%	12 814,00 €	93,27%	24 765,00 €	41,80%	35 118,00 €
Compensation exonérations T.H.	177 986,00 €	5,22%	187 277,00 €	-100,00%	0,00€	-	0,00€
Total	2 127 213,00 €	0,11%	2 129 602,00 €	-8,97%	1 938 593,00 €	-0,39%	1 931 097,00 €

On peut constater la poursuite de la baisse régulière de la DGF. Ainsi, en 2022, nous avons perçu 1 281 434 € soit - 33 957 € (- 2,58%) par rapport au Compte Administratif 2021.



En 2022, la commune est restée éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine. En étant classée au 58ème rang des communes éligibles (61ème en 2021), la Ville a pu percevoir 362 721 €, soit + 16 179 € (+ 4, 67 %) par rapport à 2021.

Notre Dotation de Solidarité Rurale (fraction Péréquation) baisse de 71 €, soit - 0,07 % pour atteindre 106 223 €.



Le chapitre 74 regroupe aussi :

- le FCTVA: 10 975,86 € (13 588,31 € en 2021),
- le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle : 71 428,61€ (71 886 € en 2021).

4. Les autres recettes (chapitre 013, 75, 76 et 77)

Elles comprennent notamment, les atténuations de charges, les produits de gestion courante, les produits exceptionnels...

En 2022, ces recettes atteignent 980 185,34 €, soit une augmentation de 539 426,97 € (+ 122,39 %) par rapport au C.A. 2021 (440 758,37 €).

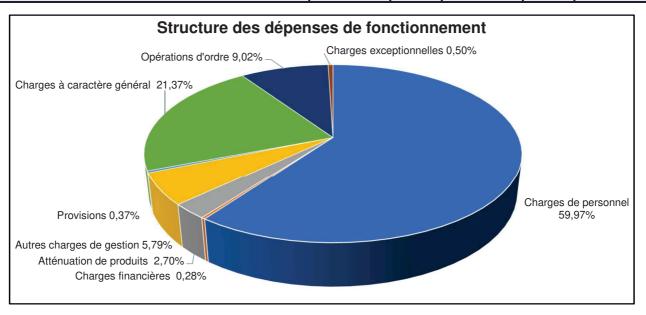
Cette évolution provient essentiellement :

- du remboursement de l'assurance du personnel : 260 415,09 €, soit + 43 727,92 € par rapport au C.A. 2021 (216 687,17 €),
- des autres produits de gestion courante : 226 572,85 € (180 522,31 € en 2021),
- des produits exceptionnels : 37 567,62 € (25 849,26 € en 2021),
- des cessions d'immobilisations : 366 500 € (0 € en 2021).

B. <u>Les dépenses de fonctionnement</u>

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 10 920 245,65 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
011	Charges à caractère général (activités, alimentation)	1 812 026,88 €	7,53%	1 948 424,02 €	19,79%	2 333 944,68 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 973 746,41 €	2,97%	6 151 134,28 €	6,47%	6 549 232,34 €
014	Atténuation de produits (fonds de péréquation horizontale)	296 190,89 €	-0,41%	294 979,97 €	-0,04%	294 865,21 €
65	Autres charges de gestion courante	709 805,96 €	0,61%	714 108,61 €	-11,51%	631 902,21 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	293 316,65 €	5,39%	309 120,42 €	-89,96%	31 037,06 €
67	Charges exceptionnelles (bourses, aides aux façades)	19 194,23 €	453,00%	106 143,59 €	-48,62%	54 540,64 €
68	Dotations semi-budgétaires	0,00€	-	0,00€	-	40 000,00 €
	Total des opérations réelles	9 104 281,02 €	4,61%	9 523 910,89 €	4,32%	9 935 522,14 €
042	Transfert entre sections	593 365,01 €	177,98%	1 649 423,67 €	-40,30%	984 723,51 €
	Total des opérations d'ordre	593 365,01 €	177,98%	1 649 423,67 €	-40,30%	984 723,51 €
	Total des dépenses de fonctionnement	9 697 646,03 €	15,22%	11 173 334,56 €	-2,27%	10 920 245,65 €



Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 9 935 522,14 €, soit une augmentation de 411 611,25 € (+ 4,32 %) par rapport à 2021.

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et la réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), ainsi que les crédits nécessaires à l'organisation des actions menées tout au long de l'année dans les domaines de l'éducation, de la santé, du sport, de la culture, de l'animation économique, de la sécurité routière, du cadre de vie et de l'environnement et du travail avec les différents publics depuis la petite enfance jusqu'au 3ème âge...etc.

Ces charges représentent 23,49 % des dépenses réelles de fonctionnement (20,46 % en 2021) et 21,37 % des dépenses totales (17,44 % en 2021).

En 2022, en raison du contexte inflationniste, ce poste budgétaire est en hausse de 19,79 % (+ 385 520,66 €).

Les charges liées aux fluides (740 958,78 €) connaissent un fort pourcentage d'augmentation (+ 64,83 %) par rapport au C.A. 2021, soit une hausse de 291 434,03 €.

Libellé	C.A. 2018	Evolution	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
Eau et assainissement	54 102,63 €	-8,49%	49 511,92 €	8,39%	53 666,91 €	-62,64%	20 049,19 €	83,20%	36 730,20 €
Energie - Electricité	287 738,96 €	-4,48%	274 856,69 €	-17,19%	227 614,77 €	-12,88%	198 298,67 €	4,40%	207 023,38 €
Combustibles (chauffage)	198 920,00 €	-0,57%	197 783,29 €	-19,41%	159 386,07 €	22,06%	194 551,22 €	133,72%	454 702,02 €
Carburants	41 491,01 €	9,27%	45 335,31 €	-36,09%	28 972,86 €	26,41%	36 625,67 €	16,05%	42 503,18 €
Total	582 252,60 €	-2,54%	567 487,21 €	-17,24%	469 640,61 €	-4,28%	449 524,75 €	64,83%	740 958,78 €

En raison de l'augmentation des matières premières et de notre politique d'approvisionnements (bio et circuits courts), entre 2021 et 2022, les charges liées à l'alimentation ont progressé de 27 157,85 € (+ 7,99 %) et atteignent désormais 366 874,51 €.

Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
Alimentation	301 029,53 €	-12,83%	262 404,82 €	29,46%	339 716,66 €	7,99%	366 874,51 €
Total	301 029,53 €	-12,83%	262 404,82 €	29,46%	339 716,66 €	7,99%	366 874,51 €

L'inflation a aussi eu un impact sur nos dépenses de transports. Le coût des transports par cars est ainsi passé de 34 778,51 € en 2021 à 53 479,29 € en 2022, soit une augmentation de 18 700,78 €.

Libellé	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
Transports collectifs	49 810,67 €	-69,14%	15 371,25 €	126,26%	34 778,51 €	53,77%	53 479,29 €
Total	49 810,67 €	-69,14%	15 371,25 €	126,26%	34 778,51 €	53,77%	53 479,29 €

2. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

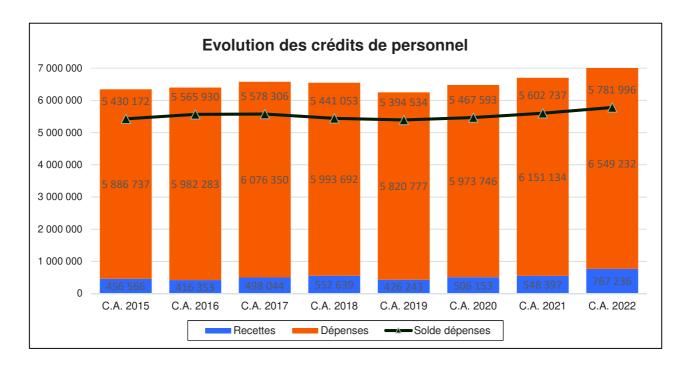
Personnel	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
Total des dépenses	5 820 777,00 €	2,63%	5 973 746,41 €	2,97%	6 151 134,28 €	6,47%	6 549 232,34 €
Total des recettes	426 242,80 €	18,75%	506 153,20 €	8,35%	548 397,22 €	39,91%	767 236,38 €
Dépenses nettes	5 394 534,20 €	1,35%	5 467 593,21 €	2,47%	5 602 737,06 €	3,20%	5 781 995,96 €

Concernant les dépenses de personnel, celles-ci se sont élevées à 6 549 232,34 €, soit une augmentation de 398 098,06 € (+ 6,47 %) par rapport à 2021. Cela intègre notamment l'évolution sur six mois du point d'indice pour 110 000 €.

Les recettes de ce chapitre (remboursement d'assurance, aides de l'État sur certains emplois ainsi que les remboursements de mise à disposition de personnel) progressent de 39,91 %, soit de 218 839,16 €.

Cette évolution provient des recettes liées aux emplois aidés recrutés par la ville pour 77 626,88 € ainsi que de l'augmentation des remboursements de l'assurance du personnel (+ 20,18 % soit + 43 727,92 €) et des mises à disposition de personnel (+ 21,32 % soit + 66 315,37 €).

Au total, les dépenses nettes consacrées au chapitre du personnel évoluent de 3,20 %, soit une augmentation de 179 258,90 €. Corrigée de l'évolution du point d'indice, cette évolution représente 1,23 % (69 258,90 €).



Au 31 décembre 2022, le tableau des effectifs de la Ville comportait 147 postes ouverts dont 140 de pourvus. A la fin 2021, le tableau des effectifs comportait 136 postes ouverts dont 127 de pourvus. L'écart provient en grande partie du différé entre les vacances de postes et les recrutements.

Le poids relatif des dépenses de personnel sur les dépenses réelles totales de fonctionnement s'élève à 65,92 % contre 64,59 % en 2021.

3. Les charges de gestion courantes (chapitre 65)

Les charges de gestion courante passent de 714 108,61 € en 2021 à 631 902,21 € en 2022, soit une baisse de 11,51 % (-77 312,77 €). Ce chapitre représente 6,36 % des dépenses réelles de fonctionnement (7,50 % en 2021).

Ce chapitre retrace notamment les dépenses suivantes :

- contribution au SIEHGO : 50 000 € (identique à 2021),
- versement des indemnités et cotisations des élus : 134 281,30 € (130 983,08 € en 2021),
- subventions de fonctionnement aux associations : 232 837,08 € (300 931,61 € en 2021),
- subvention au CCAS pour 211 401,08 € (213 578,29 € en 2021).

L'écart entre les subventions versées en 2021 et 2022 s'explique par :

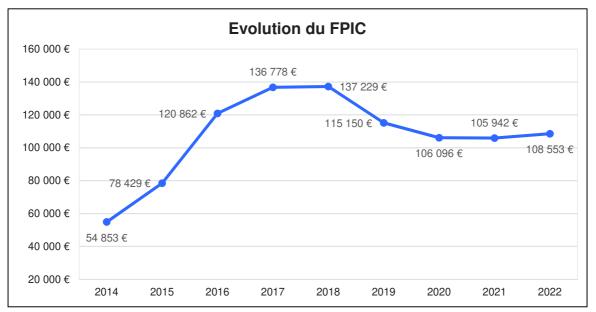
- une attribution de subvention à Enfance pour Tous en diminution de 45 982 €. Cette subvention est calculée sur la base de l'équilibre du bilan financier présenté et complète les recettes issues des familles et les subventions de la CAF.
- la non-reconduction en 2022 de la subvention à l'Agies (- 15 453 €, action politique de la ville non renouvelée).
- l'évolution de la subvention au Centre d'Expressions Musicales (- 11 709 €). Ce budget reste cependant alloué aux actions musicales sous d'autres formes.

4. Atténuation de produits (chapitre 014)

Le chapitre 014 (294 865,21 €) qui est en légère diminution par rapport à l'exercice 2021 (- 114,76 €), ne représente que 2,97 % des dépenses réelles de fonctionnement (3,10 % en 2021).

Ce chapitre comprend les dépenses liées à la fiscalité transférée soit le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), ainsi que l'attribution de compensation versée à la CU (figée à 178 489,84 € depuis 2019).

La contribution au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) versée par notre ville a évolué ainsi :



5. Charges financières (chapitre 66)

	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
Intérêts versés	316 708,75 €	-4,51%	302 411,60 €	5,45%	318 884,72 €	-58,18%	133 362,88 €
ICNE	-9 140,17 €	-0,49%	-9 094,95 €	7,36%	-9 764,30 €	947,96%	-102 325,82 €
Total	307 568,58 €	-4,63%	293 316,65 €	5,39%	309 120,42 €	-89,96%	31 037,06 €

L'ancienneté de certains de nos contrats, les taux d'intérêts bas sur une partie de l'année ainsi que le réaménagement effectué ont eu un impact sur 2022.

Ainsi, les charges financières s'élèvent à 31 037,06 € et sont réduites de 278 083,36 € par rapport au Compte Administratif 2021. Cette évolution provient de la comptabilisation des Intérêts Courus Non Échus (ICNE) issus de notre renégociation d'emprunt (- 102 325,82 € en 2022 contre - 9 764,30 € en 2021) et du reprofilage de notre dette qui a conduit à une baisse des intérêts de 58,18 % (-185 521,84 €).

6. Ratios financiers

	C.A. 2017	C.A.2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022
Marge d'autofinancement	98,91 %	93,91 %	93,70 %	93,78 %	95,16 %	95,21 %
Taux de charges fixes	60,96 %	59,02 %	60,05 %	61,30 %	62,16 %	61,08 %

L'évolution de la section de fonctionnement permet le calcul de deux ratios financiers :

- a. la Marge d'autofinancement¹: Ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. A contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.
 - Il s'établit en 2022 à 95,21 % et reste pratiquement stable par rapport à 2021. Le ratio de la strate nationale est à 88,70 % en 2021 (dernier chiffre disponible).
- b. le Taux de charges fixes² est en amélioration par rapport à 2021 en s'établissant à 61,08 % contre 62,16 % en 2021.

II - La section d'investissement

Le résultat 2022 de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 590 247 €, déterminé par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

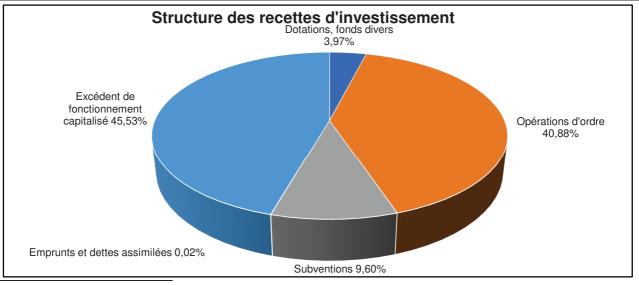
Résultat d'investissement	2019	2020	2021	2022
Résultat de l'exercice	- 342 724,38 €	518 651,11 €	- 595 715,68 €	619 662,61 €
Résultat antérieur reporté (001)	- 790 120,66 €	- 1 132 845,04 €	- 614 193,63 €	- 1 209 909,61 €
Solde global d'exécution	- 1 132 845,04 €	- 614 193,93 €	- 1 209 909,61 €	- 590 247,00 €

L'exécution budgétaire 2022 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 74,17 % en dépenses réelles (94,70 % en 2021) et de 78,29 % en recettes réelles (93,44 % en 2021).

A. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 2 408 670,07 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	205 322,04 €	-27,38%	149 104,44 €	-35,89%	95 592,45 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalis é	1 005 899,35 €	-46,49%	538 287,91 €	103,75%	1 096 767,99 €
13	Subventions d'investissement reçues	162 598,84 €	132,30%	377 712,63 €	-38,81%	231 128,92 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 469,30 €	390531,54%	5 739 549,23 €	-99,99%	457,20 €
	Total des opérations réelles	1 375 289,53 €	394,78%	6 804 654,21 €	-79,07%	1 423 946,56 €
040	Transfert entre sections	593 365,01 €	177,98%	1 649 423,67 €	-40,30%	984 723,51 €
041	Opérations patrimoniales	465 032,31 €	-100,00%	0,00€	-	0,00€
	Total des opérations d'ordre	1 058 397,32 €	55,84%	1 649 423,67 €	-40,30%	984 723,51 €
	Total des recettes d'investissement	2 433 686,85 €	247,38%	8 454 077,88 €	-71,51%	2 408 670,07 €



¹ Marge d'autofinancement = Dépenses réelles de fonctionnement + annuité de la dette rapportées aux Recettes réelles de fonctionnement

² Taux de charges fixes = dépenses de personnel + intérêts de la dette rapportés au Recettes réelles de fonctionnement Ville d'Harfleur – C.A. 2022 Note synthétique de présentation – Conseil Municipal du 25 mars 2023

Les recettes totales d'investissement sont en diminution de 71,51 %, soit - 6 045 407,81 €, en raison notamment de notre réaménagement de dette qui avait nécessité la réalisation d'opérations comptables exceptionnelles sur l'exercice 2021 (6 898 221,63 €).

En excluant ces opérations exceptionnelles, les recettes totales d'investissement sont en hausse de 852 813,82 € (+ 54,81 %) par rapport au Compte Administratif 2021.

1. Les dotations et fonds divers (chapitre 10)

Ce chapitre qui représente 6,71 % des recettes réelles d'investissement (13,98 % en 2021) comprend les recettes suivantes :

- le F.C.T.V.A: 84 339,36 € soit une baisse de 39,81 % (- 55 775,80 €),
- la Taxe d'aménagement : 11 253,09 € en baisse de 2 263,81 € (- 25,18 %),
- l'excédent de fonctionnement capitalisé : 1 096 767,99 € (538 287,91 € en 2021).

2. <u>Les subventions d'investissement reçues (chapitre 13)</u>

Ce sont les subventions accordées par nos partenaires financiers. Ce chapitre s'établit à 231 128,92 € en 2022 contre 377 712,63 € en 2021.

3. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
Cautions reçues	2 090,00 €	-29,70%	1 469,30 €	-9,64%	1 327,60 €	-65,56%	457,20 €
Refinancement de dette	0,00 €	-	0,00 €	-	5 738 221,63 €	-100,00%	0,00 €

Les cautions reçues proviennent des logements, garages et bâtiments que nous louons. Leur montant total est par nature fluctuant d'une année sur l'autre puisque dépendant des nouvelles locations. Ainsi, les cautions reçues en 2022 sont en baisse de 65,56 %, soit - 870,40 €.

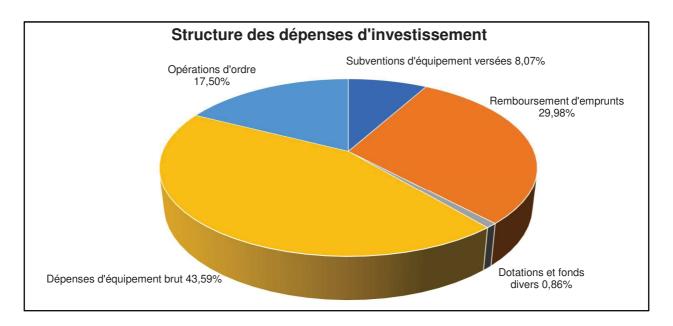
4. Les restes à réaliser de recettes

Les restes à réaliser s'élèvent à 284 124,69 €. Il s'agit notamment des Fonds de Concours de la Communauté Urbaine à percevoir pour un montant global de 86 195,78 €, ainsi que des subventions du Département de Seine Maritime (112 299 €) et de l'État (DSIL, DETR pour 85 629,91 €).

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 1 789 007,46 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
20	Immobilisations incorporelles (frais études, logiciels)	2 880,30 €	3898,27%	115 162,14 €	-66,02%	39 135,62 €
204	Subventions d'équipement versées	174 529,00 €	-17,12%	144 647,00 €	-0,16%	144 413,35 €
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels, mobiliers)	245 991,70 €	217,24%	780 383,32 €	-25,86%	578 607,96 €
23	Immobilisations en cours (travaux, construc.)	258 171,37 €	-10,15%	231 971,86 €	-30,12%	162 097,83 €
16	Remboursement d'emprunts (capital des emprunts)	521 883,61 €	1094,60%	6 234 398,26 €	-91,40%	536 359,41 €
10	Dotations et fonds divers	380,43 €	21794,28%	83 292,41 €	-81,52%	15 395,84 €
	Total des opérations réelles	1 203 836,41 €	530,47%	7 589 854,99 €	-80,55%	1 476 010,01 €
040	Transfert entre sections	246 167,02 €	493,07%	1 459 938,57 €	-78,56%	312 997,45 €
041	Opérations patrimoniales	465 032,31 €	-100,00%	0,00€	-	0,00€
	Total des opérations d'ordre	711 199,33 €	105,28%	1 459 938,57 €	-78,56%	312 997,45 €
	Total des dépenses d'investissement	1 915 035,74 €	372,57%	9 049 793,56 €	-80,23%	1 789 007,46 €



Les dépenses totales d'investissement sont en diminution de 7 260 786,10 € en raison notamment du réaménagement de dette de 2021 qui a nécessité la réalisation d'opérations comptables exceptionnelles sur l'exercice (6 898 221,63 €). Sans ces opérations, la diminution constatée serait de 16,85 % (- 362 564,47 €) par rapport au Compte Administratif 2021.

Or opérations exceptionnelles, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2022 à 1 476 010,01 €. Le remboursement du capital des d'emprunts retiré, les dépenses réelles d'investissement représentent 939 650,60 €.

1. Remboursement de la dette (chapitre 16)

Or réaménagement, le remboursement en capital de la dette s'établit à 536 359,41 € (496 176,63 € en 2021), soit une augmentation de 40 182,78 € par rapport au Compte Administratif 2021 (+ 8,10 %).

	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
Capital des emprunts	521 617,51 €	-0,19%	520 634,86 €	-4,79%	495 708,43 €	8,01%	535 397,03 €
Cautionnement versés	754,13 €	65,59%	1 248,75 €	-62,51%	468,20 €	105,55%	962,38 €
Refinancement de dette	0,00 €	-	0,00 €	-	5 738 221,63 €	-100,00%	0,00 €

2. Dépenses d'équipement brut (chapitre 20, 21 et 23)

Les dépenses d'équipement sont composées des achats de biens meubles (mobiliers, véhicules, matériels divers) ainsi que des travaux et constructions.

Les dépenses d'équipement brut (779 841,41 €) représentent 92,68 € par habitant. Elles se décomposent ainsi :

- 162 097,83 € pour des travaux d'aménagement et constructions,
- 578 607,96 € pour des acquisitions de biens et de matériels,
- 39 135,62 € pour des frais d'études ou logiciels.

Les principales dépenses d'équipement de 2022 ont été :

- Gestion Patrimoniale Amélioration des bâtiments recevant du public
- Maitrise d'œuvre et Travaux Église Saint Martin : 87 398,63 €,
- Travaux dans les bâtiments municipaux : 138 129,61 €.

- Rénovation énergétique Amélioration du confort des usagers et des agents
- Remplacement des menuiseries et des sols dans les écoles : 105 018,96 €,
- Couverture de l'école Pasteur (2ème tranche) : 16 479,89 €,
- Installation GTC GTB et transition en Led : 67 491,64 €,
- Audit énergétique : 8 400,00 €.

Environnement et cadre de vie des guartiers

- Acquisition de Terrains : 17 932,24 €,
- Stade Maurice Thorez, réfection de la piste d'athlétisme : 78 000 €,
- . Plan Vert: 4 204,19 €.
- Travaux d'assainissement eaux usées / eaux pluviales : 46 928,04 €.
- Sécurité Médiation Tranquillité
- Acquisition de matériels pour la Police Municipale : 19 978,59 €,
- Acquisition de défibrillateurs : 6 462,72 €.
- Autres investissement des services municipaux
- Crédits déconcentrés des écoles : 9 144,81 €,
- Achat de matériels de restauration et d'entretien : 23 188,61 €,
- Renouvellement des parcs informatique, de téléphonie et copieurs : 33 448,60 €,
- Achat de matériels et mobiliers pour les services : 22 791,84 €.

3. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Ce chapitre qui atteint 144 413,35 € est en réduction de 233,65 € par rapport à 2021 (- 0,16 %). Il comprend :

- l'attribution de compensation versé à la Communauté Urbaine au titre de la voirie et de l'éclairage public : 144 114 €,
- les aides à l'enseigne : 299,35 € (533 € en 2021).

4. Les restes à réaliser de dépenses

Les restes à réaliser s'élèvent à 303 652,88 €. Il s'agit de sommes engagées (commandes en cours, marchés signés) mais non encore payées puisque les prestations n'étaient pas entièrement exécutées ou que les factures n'étaient pas arrivées au 31 décembre 2022.

Cela comprend notamment les travaux de réhabilitation de divers bâtiments municipaux (59 822,23 € pour la maîtrise d'œuvre et la réparation des chéneaux de l'Église, 15 155 € pour la Salle Albert Duquenoy, 16 379,70 € pour le Stade Maurice Thorez), la rénovation énergétique (47 934,43 €), l'achat d'un camion benne (55 680 €), l'acquisition de matériels informatique (11 349,05 €), l'installation de barrières levantes (14 170,07 €), la pose de panneaux de police (29 518,20 €) ...

III - Les soldes intermédiaires de gestion

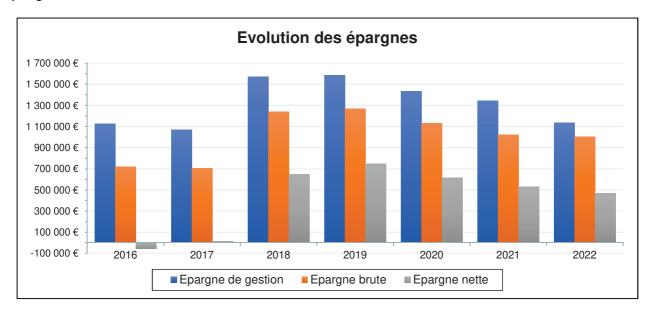
Ce sont des indicateurs permettant d'analyser la situation financière de notre commune.

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

L'épargne nette est égale à l'épargne brute de laquelle on déduit le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022
Épargne de gestion	1 572 911,65 €	1 584 997,61 €	1 435 982,22 €	1 343 562,52 €	1 138 044,97 €
Intérêts de la dette	335 457,09 €	316 708,75 €	302 411,60 €	318 884,72 €	133 362,88 €
Épargne brute	1 237 454,56 €	1 268 288,86 €	1 133 570,62 €	1 024 677,80 €	1 004 682,09 €
Capital dette	589 224,45 €	521 617,51 €	520 634,86 €	495 708,43 €	535 397,03 €
Épargne nette	648 230,11 €	746 671,35 €	612 935,76 €	528 969,37 €	469 285,06 €

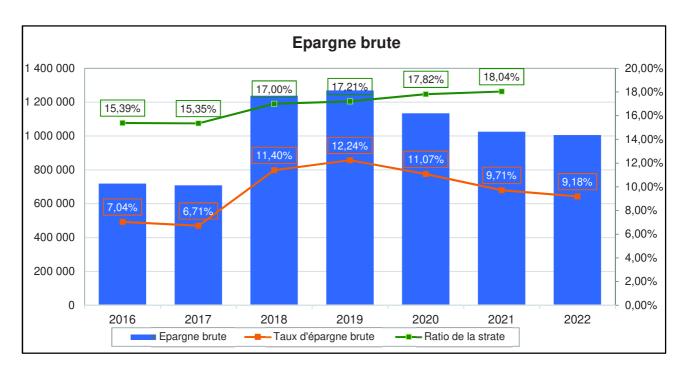
Malgré un contexte sanitaire et économique marqué par une hyper inflation des matières premières, nos épargnes restent positives. L'épargne brute atteint 1 004 682,09 € en 2022. L'épargne nette s'élève à 469 285,06 € contre 528 969,37 € en 2021.



Le taux d'épargne brute correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022
Taux d'épargne brute	6,71 %	11,40 %	12,24 %	11,07 %	9,71 %	9,18 %
Ratio de la strate	15,35 %	17,00 %	17,21 %	17,82 %	18,04 %	n.d.

Le taux d'épargne brute s'établit à 9,18 % en 2022 contre 9,71 % en 2021. Le dernier ratio de la strate disponible est à 18,04 %.



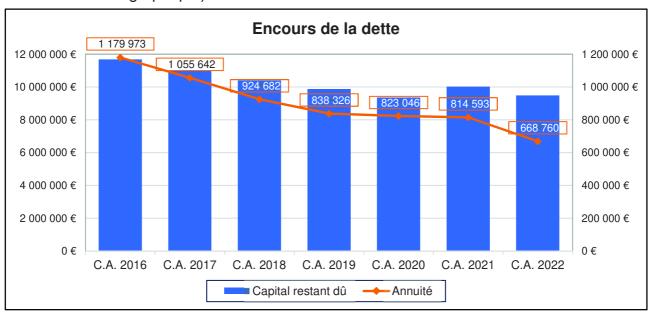
IV - L'endettement

	C.A. 2019	Evolution	C.A. 2020	Evolution	C.A. 2021	Evolution	C.A. 2022
Encours au 31/12	9 874 461,85 €	-5,27%	9 353 827,04 €	7,10%	10 018 118,61 €	-5,34%	9 482 721,58 €
Capital des emprunts	521 617,51 €	-0,19%	520 634,86 €	-4,79%	495 708,43 €	8,01%	535 397,03 €
Intérêts de la dette	316 708,75 €	-4,51%	302 411,60 €	5,45%	318 884,72 €	-58,18%	133 362,88 €
Annuité de la dette	838 326,26 €	-1,82%	823 046,46 €	-1,03%	814 593,15 €	-17,90%	668 759,91 €

1. L'encours de la dette

Avec les remboursements effectués en 2022, notre encours (capital restant dû) est passé de 10 018 118,61 € au 31 décembre 2021 à 9 482 721,58 € au 31 décembre 2022, soit une baisse de 5,34 %.

Le graphique ci-après indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique).



2. Évolution de l'annuité de la dette

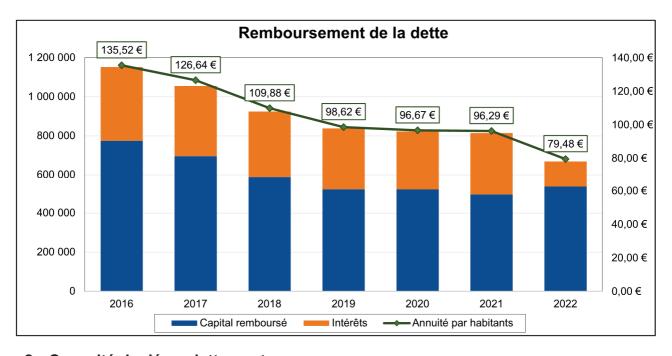
L'annuité (capital + intérêts annuels sans ICNE) a été réduite de 17,90 % (- 145 833,24 €) par rapport au C.A. 2021 pour se situer à 668 759,61 €.

La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022
Capital des emprunts	83,46 €	70,02€	61,36 €	61,15€	58,60 €	63,63 €
Intérêts de la dette	43,18 €	39,86 €	37,26 €	35,52 €	37,69€	15,85€
Annuité de la dette	126,64 €	109,88 €	98,62€	96,67 €	96,29€	79,48 €

Le ratio de l'annuité de la dette par habitant est en baisse et s'établit à 79,48 €, nous situant en dessous du ratio de la strate (100 € en 2021 dernière année disponible). Pour rappel, en 2014, ce ratio s'élevait, pour notre commune, à 197 € par habitant.

Le graphique ci-après permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



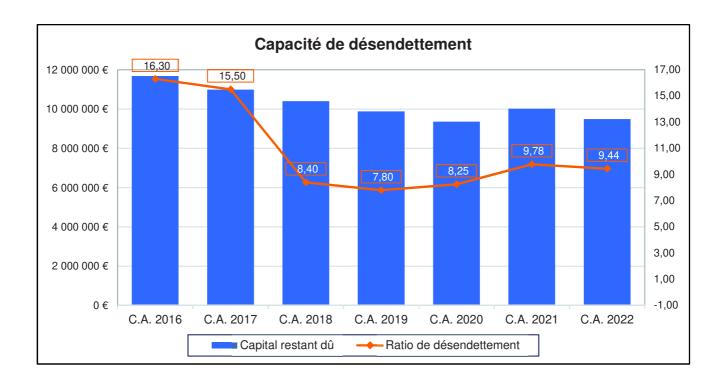
3. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Elle se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour notre commune évolue comme suit :

	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022
Ratio	16,3 ans	15,5 ans	8,4 ans	7,8 ans	8,25 ans	9,78 ans	9,44 ans

La capacité de désendettement en 2020 est de moins de 10 ans soit en dessous du seuil indiqué comme objectif pour le bloc communal (12 ans), dans la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.



VIII - Les ratios financiers

Les ratios financiers prévus par le Code Général de Collectivités Territoriales ont évolué ainsi :

	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	Moyennes nationales de la strate DGCL (2021)
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 063,51	1 066,58	1 112,16	1 174,33	944,00
Produit des impositions directes / Population	482,31	489,59	516,65	536,19	517,00
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 200,48	1 202,47	1 230,33	1 300,24	1 158,00
Dépenses d'équipement brut / Population	138,14	59,55	133,28	92,68	298,00
Encours de la dette / Population	1 161,56	1 098,64	1 184,17	1 127,02	796,00
Annuité de la dette / Population	98,62	96,67	96,29	79,48	100,00
Dotation globale de fonctionnement / Population	160,78	158,11	155,48	152,30	154,00
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	64,38%	65,78%	65,38%	66,28%	57,60%
Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	93,70%	93,78%	95,16%	95,21%	88,70%
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	11,51%	4,95%	10,83%	7,13%	25,70%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	96,76%	91,37%	96,25%	86,68%	68,70%